

Le roi Bhumibol Adulyadej de Thaïlande a approuvé jeudi la nomination à la tête de l'armée d'un général décrit comme responsable de la dispersion des manifestants antigouvernementaux lors de la crise du printemps dernier. © EPA.



Iran / Forte mobilisation occidentale contre les projets de lapidation judiciaire

Sakineh, l'arbre qui cache la forêt

L'ESSENTIEL

- Les lapidations d'hommes ou de femmes ne sont que l'un des aspects d'une violence judiciaire faite au peuple d'Iran au nom de la charia : décapitations, amputations, coups de fouets, torture.
- A l'intérieur même de l'Iran, un débat s'installe en faveur d'un code pénal dynamique, ouvert sur les changements de société, et respectueux de la... Constitution iranienne.



ANALYSE

Aujourd'hui, la France parle d'un seul cas de lapidation, alors que le pays entier brûle !, s'indigne le site Iran-Resist.org : *La forêt brûle, ils veulent sauver un arbre.* Et le site de dénombrer les exécutions récentes : « 500 pendaisons depuis deux mois (...) 60 à 70 pendaisons par semaine dans la seule prison de Vakil-Abad à Mashhad. » La question est frontale : lorsque des avocats, des activistes ou Mme Sarkozy se mobilisent pour demander à ce qu'une seule Iranienne ne soit pas exécutée par lapidation, les mollahs de Téhéran n'ont-ils pas toutes les raisons de rire dans leur barbe ?

La thèse de groupes d'opposition tels qu'Iran Resist interpelle : le dossier de la lapidation de Sakineh Mohammadi-Ashtiani, condamnée à mort dans un dossier d'adultère, n'est devenu public qu'au moment où un mouvement de grève s'est saisi du Grand bazar de Téhéran. Iran Resist accuse Téhéran d'avoir lui-même volontairement médiatisé le dossier, au début de l'été, pour faire diversion face à une agitation intérieure plus grave.

Que cette thèse soit ou non fondée, elle pose une seconde question, plus fondamentale : par-delà la lapidation, l'Occident ne devrait-il pas se lever contre toute transposition de la charia traditionnelle dans le corpus législatif d'un Etat, quel qu'il soit ?

Ce n'est pas une posture ou une marque d'intolérance culturelle. Rappelons un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, rendu à l'unanimité en août 2001 : « La charia présente un caractère

SAKINEH est un dossier symbolique, mais c'est toute la charia qui est en cause. ©AFP

CONTEXTE

Le problème Il est double. Conjoncturel : en 1979, priorité est donnée à la réislamisation rapide du droit iranien, sans même attendre une codification soignée. Les textes bruts de Khomeiny sont considérés comme faisant loi. Et structurel : la doctrine du « velaayat-e faqih » cadence la légitimité parlementaire et démocratique à l'intérieur de la légitimité théocratique. En d'autres termes : « Même Mahomet n'aurait pas pu modifier le Coran ».

L'enjeu Le judiciaire est l'un des puissants moteurs du religieux face aux parlementaires : trop progressistes, ils peuvent être poursuivis. C'est leur inquisition, l'assurance de la sauvegarde des intérêts de caste.

A suivre Une autre lapidation possible de femme est aujourd'hui dénoncée : celui de la Shiva Nazarahari (www.petition.com/petition/38483.html)

stable et invariable. Lui sont étrangers des principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques. La charia se démarque nettement des valeurs de la Convention (des Droits de l'homme), notamment eu égard à ses règles de droit et de procédure pénale, à la place qu'il réserve aux femmes dans l'ordre juridique (...)

Bref, la lapidation d'une femme ne peut être isolée d'un contexte plus global : en mars 2009, un Iranien, reconnu coupable d'adultère, a été lui aussi exécuté par lapidation dans la ville de Rasht (nord). La lapidation d'hommes ou de femmes, les décapitations, les amputa-

tions, les coups de fouets (74 coups de fouets pour sodomies entre mineurs consentants...), sont des catégories de peines dites « hudud » (peines fixes), dérivées de la charia. Et qui, bien souvent, heurtent autant la Constitution iranienne que l'Occident : leur application résulte de l'arbitraire d'un seul juge, que la procédure pénale oblige à trouver une peine – y compris s'il le faut dans les écrits religieux (fatwa) – alors que la Constitution, elle, prévoit que le juge ne peut punir que selon la lettre de la loi.

En d'autres termes, la justice iranienne telle qu'elle est rendue aujourd'hui en Iran, par un appareil judiciaire placé sous la coupe du Guide suprême, n'est pas seulement scandaleuse en regard de la norme occidentale : elle pose aussi question à l'intérieur même de

Cette justice n'est pas seulement scandaleuse en Occident, elle pose aussi question à l'intérieur même de l'Iran.

L'Iran. La Constitution de 1979 est régulièrement bafouée, et les initiatives parlementaires de réforme du code judiciaire se heurtent à la censure du Conseil de Surveillance, qui oppose à la légitimité démocratique la légitimité théocratique. Dans ce pays, comme l'a rappelé le Guide suprême en 1987, la charia prime sur les Droits de l'homme (« Les droits de l'homme sont une arme contre l'Islam », répète-t-il en avril 2005). Tel est le problème.

En Iran même, la charia n'en mène pas large. Ainsi, un grand débat sur la responsabilité pénale des mineurs est engagé. Etrangement, c'est le code civil iranien qui fixe la majorité pénale : elle est acquise avec la puberté... religieuse (Bolug-e sharii), soit 15 ans hégire lunaire (354 jours) pour les garçons, 9 ans (h.l.) pour les filles. Bref, une fille âgée de huit ans (selon notre calendrier) peut être tenue pénalement responsable et exécutée. Seuls les enfants de moins de six ans sont totalement protégés. Le débat iranien porte sur un rehaussement de ce seuil en fonction des capacités psychologiques (au moins 13 ans pour les filles) et sur une généralisation des peines à portées éducatives. Ouf ! ■ ALAIN LALLEMAND

Proche-Orient / Les négociations de paix se sont ouvertes avec plus d'enthousiasme à Washington qu'en Cisjordanie ou Tel-Aviv

« Pas de vraie paix sans concessions douloureuses »

TEL-AVIV
DE NOTRE CORRESPONDANT

Toutes les radiotélévisions israéliennes et palestiniennes ont interrompu jeudi soir le cours normal de leurs émissions pour transmettre en direct la séance inaugurale du « sommet de la paix » de Washington.

« Vous avez l'occasion de résoudre le conflit israélien une fois pour toutes » a déclaré la secrétaire d'Etat Hillary Clinton en s'adressant à Binyamin Netanyahu et à Mahmoud Abbas. « Nous comprenons la méfiance et le scepticisme ressentis par beaucoup, mais en étant présents ici aujourd'hui vous avez franchi une étape importante ». Dans la foulée, la responsable de la diplomatie américaine a confirmé que son pays n'a pas l'intention d'imposer une solution aux deux parties mais elle a réitéré son espoir de voir un accord de paix conclu « en un an ».

Quant à Netanyahu, il a affirmé qu'une « vraie paix ne pourra être conclue sans concessions douloureuses des deux côtés. Le peuple d'Israël et son Premier ministre sont prêts à emprunter cette voie et à marcher le plus loin possible en peu de temps ». S'adressant au président palestinien, le chef du gouvernement israélien a également affirmé « respecter le désir de souveraineté » de son peuple. « Je suis convaincu qu'il est possible de réconcilier ce désir avec les besoins israéliens en matière de sécurité » a-t-il ajouté.

Enfin, Mahmoud Abbas a proclamé qu'il « ne veut plus voir le sang couler » et que « les deux peuples doivent vivre une vie normale. La paix entre Israël et les Palestiniens et de l'intérêt de toute la région ».

En Israël comme en Cisjordanie, la cérémonie a certes réveillé l'intérêt de la rue mais elle n'a pas soulevé le même enthousiasme

qu'à Washington. « Le fossé entre les deux parties est tellement énorme dans quasiment tous les dossiers que l'on n'imagine pas comment les équipes de négociateurs aboutiront à un accord qui tienne la route », a ainsi déclaré l'Israélien Ehoud Yaari.

A Gaza-city, le Premier ministre Ismail Haniyeh (Hamas) a qualifié le processus d'« illégal ». Il a par ailleurs confirmé que son organisation « n'y participera pas » et ne se sentira pas liée par lui. Dans la foulée, le leader du Hamas de Gaza a lancé de vives attaques contre les services de sécurité de l'AP. Ceux-ci ont en effet poursuivi jeudi les rafles lancées dans les milieux islamistes de Cisjordanie à la suite des attentats perpétrés contre des colons. En trois jours, plus de cinquante personnes ont été placées en détention arbitraire et autant de suspects convoqués. ■ SERGE DUMONT



MAHMOUD Abbas (gauche) et Binyamin Netanyahu, à Washington. © AFP.